



DRRH/22-948-156 du 14/11/2022

## **LA RH DE PROXIMITE - RECRUTEMENT DE CONSEILLERS RH DE PROXIMITE DANS LES RESEAUX**

Références : Circulaire n°2019-105 du 17 juillet 2019 publiée au BOEN n°29 du 18 juillet 2019 portant gestion des ressources humaines de proximité : [https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=143916](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=143916) - Feuille de route RH académique : <https://www.ac-aix-marseille.fr/la-feuille-de-route-rh-de-l-academie-d-aix-marseille-122540>

Destinataires : Agents de catégorie A

Dossier suivi par : DRRH - Tel : 04 42 91 70 50 - Mail : [ce.drrh@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.drrh@ac-aix-marseille.fr) - Les secrétaires généraux des DSDEN du département des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse - Mails : [ce.ia04@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ia04@ac-aix-marseille.fr) - [ce.ia05@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ia05@ac-aix-marseille.fr) - [ce.ia13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ia13@ac-aix-marseille.fr) - [ce.ia84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ia84@ac-aix-marseille.fr)

La gestion des ressources humaines (GRH) de proximité, déployée dans l'académie depuis quatre ans, est un service à destination de tous les personnels, quels que soient leur corps et leur fonction. Elle a pour objectif l'accompagnement personnalisé des agents sur toute thématique RH (formation, évolution professionnelle, problématiques sociales ou de santé, difficultés relationnelles...), hors gestion.

Pour cela, l'académie s'est dans un premier temps appuyée sur l'expérience et les compétences des cadres des services RH. Le dispositif a été renforcé à la rentrée 2020 par le recrutement d'une conseillère RH de proximité à temps complet sur cette mission.

L'académie souhaite maintenant développer encore ce service par le recrutement de conseillers RH de proximité au sein des réseaux d'établissements, en complément de l'action des responsables hiérarchiques.

L'appel à candidature concerne les agents de catégorie A ayant une appétence pour les ressources humaines.

Il s'adresse plus particulièrement aux adjoints gestionnaires, ou à tout autre agent de catégorie A qui souhaiterait évoluer vers des fonctions administratives.

Une formation sera mise en place pour accompagner la prise de fonction.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la lettre de mission ci-après.

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique au plus tard le 30 novembre 2022 à : [ce.drrh@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.drrh@ac-aix-marseille.fr)

Le dossier de candidature devra comporter :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- et toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier.

Les candidats dont les dossiers auront été présélectionnés seront reçus en entretien.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*

**CONSEILLERS RH DE PROXIMITE**  
**Lettre de mission**

**Début de la mission :** Janvier 2023

**Organisation :**

- 1 conseiller RH de proximité par réseau, identifié comme une personne ressource par l'ensemble des agents du réseau (*enseignants ou hors enseignement, titulaires ou contractuels, de l'enseignement public*)
- Temps consacré à la mission (en dehors du service) : équivalent d'une demi-journée par semaine en moyenne

**Valorisation indemnitaire :** 100€ / mois

**Positionnement :** Placé sous l'autorité fonctionnelle du Secrétaire général adjoint Directeur des Relations et Ressources Humaines, pour les activités relatives à la RH de proximité

**Mission :** Assurer un accompagnement de 1<sup>er</sup> niveau des agents qui en font la demande

- Accompagnement sur toute thématique RH (*hors gestion\**) : évolution professionnelle (formation, concours, détachement, cumul d'activités...), problématiques de santé, difficultés relationnelles...
- Accompagnement réalisé en complément de l'action des responsables hiérarchiques

**Activités :**

- Répondre aux sollicitations des agents dans un délai raisonnable
- Recevoir physiquement les agents qui en font la demande
- Assurer le suivi des demandes
- Orienter si nécessaire vers le service ou l'interlocuteur compétents
- Travailler en lien avec les autres acteurs RH (conseillère mobilité carrière, services de gestion, corps d'inspection...)
- Etre le relai pour la mise en œuvre de politiques RH portées par l'académie, comme le dispositif passerelle ou la Mission Académique de l'Encadrement
- Participer aux formations proposées permettant de parfaire les compétences utiles à l'exercice de la mission
- Participer aux réunions avec les autres conseillers RH
- Tenir un tableau mensuel d'activité

**Accompagnement dans la mission :**

- Pilotage assuré par la DRRH
- Regroupements réguliers en visio ou en présentiel (déplacements ponctuels à prévoir) : formation, échange de pratiques...
- Mise à disposition d'une base documentaire tenue à jour
- Appui de la coordonnatrice RH de proximité dans l'exercice de la mission et prise de relai pour toute situation complexe

**Compétences attendues :**

- Capacité à conduire un entretien individuel (écoute active)
- Connaissance de l'organisation et du fonctionnement des services académiques, du système éducatif et de l'environnement professionnel particulier des différents agents
- Connaissance du rôle des différents services experts de l'académie
- Connaissance des dispositifs d'accompagnement et d'évolution professionnelle des agents de la fonction publique
- Aptitude au travail en réseau
- Sens de la confidentialité
- Sens relationnel
- Capacité d'écoute

\* *Thématiques restant la prérogative du service de gestion : paie, avancement, promotion, mutation, retraite, absence, disponibilité, SFT, prestation sociale complémentaire, etc.*